



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
18 décembre 2020

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Emilie SAILLY, et Ludovic PETIT absents excusés.

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Approbation du CR précédent

**1- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif « Plantation et renaturation »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'aide du Département apporté aux collectivités dans le cadre de sa nouvelle politique « Nord Durable », le nouveau dispositif d'aide technique et financier appelé « Plantation et renaturation.

Le projet de création de jardins familiaux à l'intersection de la rue de l'Abbé Rubben et de la rue François Demontis pourrait s'y inscrire.

Une aide du Département pourrait être envisagée à hauteur de 60% du montant hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de lancer le projet de création de jardins familiaux,
- Sollicite une subvention au titre du dispositif plantation et renaturation au taux de 60%.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces en rapport avec ce dossier.

**N°2020/12/18-01**

**2 – Jardins familiaux : création – Demande de subvention dans le cadre du FSIC – CAVM**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la création des jardins familiaux à l'intersection de la rue de l'Abbé Rubben et de la rue François Demontis, un complément de financement pourrait être sollicité auprès de la communauté d'agglomération de Valenciennes métropole.

L'estimation pour ces travaux s'élève à 22 316,30€ Hors Taxe soit 26 779,56€ TTC,

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C,
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

**N°2020/12/18-02**

**3- RVVN : Adhésion à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune possède un site internet et un nom de domaine à travers l'association Réseau des Villes et Villages Numériques. A ce jour, la commune bénéficiait de l'adhésion au travers de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole. Mais la communauté d'agglomération se désengage au 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN) afin de bénéficier des services offerts par cette association et notamment la

maintenance et de l'évolution du site Internet de la commune, d'un service de messagerie collaborative et des services à venir.

RVVN est une association loi 1901 créée en 2001 dont l'objet social est de répondre aux besoins des collectivités territoriales en matière de technologie de l'information et de services Internet par le biais de la mutualisation des ressources et compétences, de l'expertise et du conseil.

Près de 300 collectivités territoriales adhèrent actuellement à cette association qui couvre, de par ses membres, un bassin de plus de 500 000 habitants.

L'association RVVN a développé une expertise dans la conception/réalisation/maintenance des sites Internet institutionnels depuis sa création. L'adhésion permet donc de bénéficier de services très qualitatifs pour un coût très bas grâce au principe de rationalisation permis par la mutualisation. Les sites proposés respectent la réglementation en vigueur notamment concernant l'accessibilité, la loi sur les Saisines par Voie Electronique (SVE), le RGPD.

Sachant qu'un site Internet doit être mis à jour régulièrement pour intégrer les innovations, les nouvelles réglementations et palier aux éventuelles failles de sécurité, la maintenance de cet outil est primordiale. RVVN permet de sécuriser cet outil tout en proposant d'autres services qui pourraient être mis en place par la suite comme une messagerie collaborative, une plateforme de démocratie participative, un extranet et tout autre service à venir.

Le montant de l'adhésion à l'association RVVN est fixé à 1000 euros par an avec un prorata temporis la première année. A noter que la cotisation est revue annuellement en assemblée générale et celle-ci est, pour le moment, identique depuis 2001.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°2020/12/18-03

#### Divers :

- Grand prix de Denain programmé le 18 mars 2021
- Subvention éclairage public du Département accordée de 34991€
- Distribution des colis samedi 19 décembre à partir de 10h
- Me Demeyer souhaite une sensibilisation à la sécurité.

Levée de séance à 19h00  
Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Christian BISIAUX

